



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 06 décembre 2017

Monsieur Jean-François CAMES

23 chemin de Péret

64450 NAVAILLES ANGOS

Objet : Commune de Pouydesseaux

Projet photovoltaïque

Cher Monsieur,

Vous m'avez transmis pour avis un projet de champ photovoltaïque sur un terrain vous appartenant sur la commune de Pouydesseaux (Section H. Lieu-dit PASCARATE EST) sur 32 hectares 84 ares 37 ca) et je vous en remercie.

J'ai le regret de vous informer que la Fédération SEPANSO Landes donnera un avis défavorable à ce dossier lors des consultations administratives pour les motifs suivants :

- Utilisation importante de l'espace forestier.
- Terrain en zone forestière où existe une chênaie intéressante qui sera détruite et qui devrait faire l'objet d'un refus en cas de demande de défrichement.
- Le terrain est situé dans une commune avec le RNU qui ne permet pas cette réalisation, dont la compétence en urbanisme a été transférée à l'agglomération du Marsan. Lors de la CDPENAF un **avis favorable a été délivré tacitement qui ne vaut pas un accord de l'administration pour le dossier définitif. L'intérêt du développement des énergies renouvelables présenté à la CDPENAF n'a pas été considéré comme une motivation suffisante pour la consommation de l'espace forestier.**
- Le terrain est concerné sur plus d'un tiers de sa surface par le périmètre de protection d'un site classé « les treize pouys » tumulus nécropole protohistorique par arrêté du préfet de région n° AZ 099.40.07 <http://www.monumentum.fr/site-protolithorique-des-treize-pouys-pa40000019.html>
- Zone humide sur les trois quarts de la superficie où se trouve le « piment d'Europe ». Présence de landes à molinie, d'où la présence d'espèces protégées (fadets des laïches, lotier velu, ...).
- Le projet est dans le périmètre d'une zone NATURA 2000.
- La destruction de nombreux fossés de traverses modifierait l'hydrologie de ce secteur.
- Actuellement les terrains sont classés en zone agricole et forestière et de ce fait non constructibles pour un projet de ce type. Un éventuel projet dans un secteur de ce type serait non conforme au cahier des charges de l'appel d'offre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).
- Tout changement d'affectation dans le PLUI entrainera un avis défavorable de notre part.
- Destruction importante de la biodiversité. Lors de notre visite nous avons constatés la présence de la « fauvette pitchou » nécessitant l'avis du CNPN (conseil national de protection de la nature)

- La réglementation actuelle se dirige vers l'autoconsommation et des champs photovoltaïques proches des zones urbanisées et une limitation qui sera bientôt atteinte sur le département des Landes.
- Le projet méconnaît les objectifs nationaux et départementaux de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Au vu des distances de raccordement vers un poste source ou la création d'un poste privé nous pensons que ce dossier n'a pas d'autre intérêt que celui de l'opérateur et du loyer pour le propriétaire qui se situe entre 4 000 et 5 000 euros (prix actuel à notre connaissance).

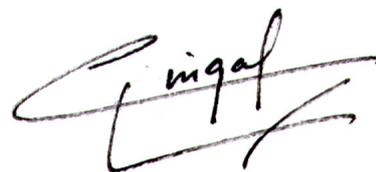
Ce site comprend des enjeux forts et importants.

Les Missions Régionales d'Autorité Environnementale estiment que la consommation d'espaces naturels et agricoles reste trop forte dans les documents d'urbanisme et manque de justification. C'est ce que nous constatons dans ce dossier.

De plus il nous semble que ces parcelles ont bénéficié d'une aide de l'Etat et de ce fait auraient dû être replantées.

Permettez-nous de faire observer qu'aujourd'hui, plus que jamais, une réflexion comparative est obligatoire.

En vous remerciant pour la confiance que vous accordez à la Fédération SEPANSO Landes en nous consultant en amont de vos projets, veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Copies à :

- Préfet des Landes
- DDTM service forêt
- Mme le Maire de Pouydesseaux
- Fédération SEPANSO Aquitaine et FNE